

VOTER PAR ABSTENTION OU UNE FORME DE JUSTIFICATION DE LA DOMINATION DES ELUS SUR LES ETUDIANTS IVOIRIENS

Kabran Beya Brigitte ASSOUGBA

Université Félix Houphouët Boigny de Cocody (UFHB)

beyakabran2019@gmail.com

Wonna Lacina SORO

Université Félix Houphouët Boigny de Cocody (UFHB)

sorowonnalacina08@gmail.com

Résumé

Socialement identifiés comme l'avenir des peuples, les jeunes constituent paradoxalement l'une des catégories faiblement représentées au vote en Côte d'Ivoire. De fait, alors que les politiques publiques érigent le vote comme une pratique citoyenne pour tous, l'on constate une abstention des jeunes étudiants de l'UFHB (18-35 ans) au vote. À travers une démarche qualitative, cette étude analyse l'abstention au vote comme une forme de justification de la domination des élus. Se fondant sur des données qualitatives issues des entretiens avec des étudiant(e)s de l'UFHB, l'étude montre que les étudiants font recours à des moyens discursifs et conceptuels pour donner sens à la domination légale rationnelle des élus sur eux.

Mots clés : *Vote, abstention, étudiant, domination, Côte d'Ivoire*

Summary

Although socially identified as the future of the people, young people are paradoxically one of the categories poorly represented at the polls in Ivory Coast. In fact, while public policies establish voting as a civic practice for all, there is an abstention of young students (18-35 years) from voting. Through a qualitative approach, this study analyzes abstention from voting as a form of justification for domination. Based on data from interviews with UFHB students, the study shows that students use discursive and conceptual means to make sense of the rational legal domination of elected officials over them.

Key words: *Voting, abstention, students, domination, Ivory Coast*

Introduction : l'absence des jeunes étudiants ivoiriens au vote

Voter, selon les conceptions généralistes, serait l'expression de l'opinion du votant (D. Gaxie, 1987, p.38). Le vote est lui-même entendu comme la manifestation d'une volonté individuelle ou collective lors d'une élection. Le vote serait également, un droit pour le citoyen (A. Muxel, 2008, p.1), c'est justement ce droit qui lui conférerait juridiquement un pouvoir d'expression de sa volonté lors des scrutins législatifs, communaux et présidentiels. En Côte d'Ivoire, les dynamiques politiques ont contraint l'État à restructurer certaines dispositions institutionnelles du vote et à l'inscrire dans un processus de sensibilisation d'envergure nationale. En effet, la Commission Électorale Indépendante (CEI) a procédé à la révision de la liste électorale du 10 au 24 juin 2020 sur toute l'étendue du territoire national et à l'étranger. Ainsi, il n'est plus obligatoire d'avoir la Carte Nationale d'Identité (CNI) avant d'être autorisé à s'inscrire sur la liste électorale. À défaut de celle-ci, le nouveau requérant peut se munir de son attestation d'identité, de son récépissé d'enrôlement délivré par l'ONECI ou de son certificat de nationalité, s'il vit sur le territoire ivoirien (CEI, 2020). Ainsi, la CIVIS-CI⁸ a donc, organisé une campagne de sensibilisation sur l'importance de l'inscription sur la liste électorale. À propos, la CIVIS-CI souligne que la participation au vote constituerait l'une des pierres de touche de la démocratie et participerait au développement socio-économique de la Nation. Implicitement, *une faible implication dans les activités politiques des populations en général et celle des jeunes spécifiquement, serait une grave menace pour cette démocratie et ce développement* (C. J. B. Agodio, 2022, p.96). D'autant plus que la catégorie jeune soit perçue par la Charte Africaine de la Jeunesse (Union Africaine, 2006, p.3) comme pilier du développement durable,

⁸ Association d'éducation à la citoyenneté, à l'éco-citoyenneté, à la promotion et la défense des droits humains

en raison de son poids démographique (les jeunes représentent 75,6% de la population ivoirienne selon le RGPH de 2021). Une telle perception conforte la sémiologie populaire pour laquelle *une société qui se coupe de sa jeunesse se prive de sa source de vie et se condamne à mort* (C.J. B. Agodio. p.95). Si donc, la participation au vote des jeunes conditionne la démocratie et favorise le changement social, l'on devrait s'attendre à ce que tous les jeunes en âge de voter prennent part au vote. Aussi, si les dispositifs électoraux révisés par l'État le sont en vue d'une pleine participation citoyenne, la logique aurait voulu une plus grande participation de tous les citoyens confondus. Toutefois, l'on fait constat de la participation—quand bien même faible—de certains jeunes contre l'abstention d'une autre catégorie aux élections. Une étude de l'INS réalisée en 2017 atteste que les jeunes ivoiriens âgés de 18 à 34 ans sont faiblement représentés aux élections de 2015 (C.J. B. Agodio, 2022, p.96). De plus, les données d'étude de B.F.L. Niava et K.B.B. Assougba (2023) sur la participation aux échéances électorales et expériences vécues chez les étudiants de l'UFHB de 2010 à 2021, révèlent que : sur 46 étudiants questionnés, seulement 2,7 % ont voté en 2010, 16 % en 2015, 8% en 2019, et 16 % en 2020. Certes, l'abstention des jeunes étudiants à la vie politique est avérée, il y a tout de même certains étudiants—aussi minimes soient-ils—de l'UFHB qui prennent part aux élections en Côte d'Ivoire.

La littérature sur le vote des jeunes révèle deux tendances qui s'excluent. L'une porte sur la question de l'abstention et l'autre concerne la participation des jeunes. Pour H. Souissi (2013, p.7), l'abstention électorale résulte d'une relation entre un système politique et un électorat constitué d'individus. Selon l'auteur, la non-participation des individus provient du décalage entre l'idéal démocratique et la pratique démocratique. L'abstention est envisagée comme une faute à l'égard de la démocratie pour J. Lagroye (2006, cité par H. Souissi 2013, p.11). Pour ce qui est de la participation des jeunes, la littérature avance plusieurs approches, à l'instar des variables socioéconomiques et

politiques (J.-H. Guay et al., 2014, p.15), du niveau de scolarité et de l'engagement civique (A. Groleau et V. Nanhou, 2022, p.14). L'ambivalence des faits et des approches montre une insuffisance dans l'explication scientifique de la participation et de la non-participation des jeunes au vote. À cet effet, cette contribution se situe à l'interface de ces deux approches qui s'excluent mutuellement et envisage le rapport au vote comme une forme de justification de la domination des élus. Ce qui permet donc de poser sur un même plan analytique l'abstention électorale et la participation au vote des étudiants.

1. Cadre méthodologique

Le cadre méthodologique de l'étude s'appuie sur un cadre théorique de référence. C'est pourquoi cette étude envisage l'abstention comme une forme de justification d'une domination. Sur cette base, il s'agit d'analyser la façon dont celle-ci permet aux étudiants d'anticiper la légitimation de la domination des élus. Pour y parvenir, l'analyse prend appui sur la théorie de la domination sociale de C.G. Lafaye (2014). Comme le montre M. Weber (1922, p.285), "toutes les dominations cherchent à éveiller et à entretenir la croyance en leur légitimité" (C.G. Lafaye, 2013, p.25). Et cette légitimité peut se construire tant avec les dominants qu'avec les dominés. Ces derniers participent à leur propre domination par le recours à une idéologie dominante et à une idéologie de la domination (Ibid.). L'idéologie dominante concerne les représentations tenues pour allant de soi et qui se trouvent largement admises. Tandis que l'idéologie de la domination concerne les moyens discursifs et conceptuels participant à la justification et à la perpétuation de la domination (Ibid.). De fait, en choisissant "librement" et "individuellement" de ne pas participer aux élections, les étudiants s'inscrivent dans un processus normatif de responsabilisation de leur comportements électoraux. Ainsi, selon C.G. Lafaye (2014, p.50), cette représentation normative

permet aux dominants de justifier leur position et aux dominés de donner sens à la domination, donc de l'accepter, en s'abstenant de toute forme de plainte (Ibid.). Sur cette base théorique, l'hypothèse de recherche se formule comme suit : l'abstention au vote s'explique par les représentations sociales et le sens que donnent les étudiants à la domination légale rationnelle des élus. Ainsi, l'étude s'intéresse aux discours des étudiants eux-mêmes. Orientée dans une perspective qualitative, elle se fonde sur des entretiens semi-directifs. À cet effet, le guide d'entretien s'est articulé autour des postulats théoriques retenus : les représentations permettant aux étudiants de s'abstenir du vote d'une part, et les moyens discursifs/conceptuels permettant aux étudiants de donner sens à la domination des élus d'autre part. Les enquêtes de terrain se sont déroulées à l'Université Felix Houphouët Boigny (UFHB) auprès de 26 étudiants sélectionnés par choix raisonné. De façon détaillée, 13 filles et 13 garçons ont été interviewés lors de 2 focus groups et 14 entretiens individuels semi-directifs. Cet effectif a été réparti entre trois (3) niveaux notamment 06 en Licence 3, 10 en Master 1 et 10 en Master 2. À la suite de la collecte, l'on a procédé à la transcription des enregistrements et des prises de notes. Les entretiens transcrits ont ensuite été analysés à l'aide des catégories conceptualisantes de P. Paillé et A. Mucchielli (2012, p. 387-388). En procédant ainsi, il s'est dégagé deux grandes tendances de résultats : i) les représentations sociales liées au vote, participant à l'abstention des étudiants de licence et de masters de l'UFHB lors des votes. ii) Le sens donné par les étudiants à la domination des élus en mobilisant des moyens discursifs et conceptuels.

2. Résultats de l'étude

2.1. Typologie du rapport au vote des étudiants : rapport idéologique, rapport normatif, rapport politique

Les données d'enquêtes montrent que le rapport des jeunes au vote est lié à diverses raisons, regroupées en trois types idéaux. Tout d'abord, le rapport idéologique au vote—premier type idéal—renvoie à des étudiants dont le rapport au vote est déterminé par les idéaux véhiculés par les candidats. Cela s'illustre par les propos d'un étudiant de master 2, *“je ne vote pas, car pour moi, la politique c'est un champ de bataille d'idées. Ils [les candidats] vendent leur personne plutôt que leur projet, leur idée alors que ça moi, je ne supporte pas, ce n'est pas ça la politique”*. Ce type de rapport au vote se fonde sur la comparaison que l'acteur fait entre ses idées, ses conceptions de la politique en tant que pratique et celles du candidat. Ce modèle explicatif ici s'appuie sur les représentations sociales faisant appel aux socialités primaires, c'est-à-dire les idées reçues sur la politique au sein des familles d'appartenances. Les cadres familiaux ont, pour certains étudiants, construit et reconfiguré leur rapport à la politique. Les propos suivants d'une étudiante de master 2 illustrent cela *“... je me rappelle chez nous à la maison mes parents étaient tous du Front Populaire Ivoirien (FPI)⁹. Pendant les élections c'est le président Laurent Gbagbo que tout le monde en âge de voter devait voter...aussi il ne manquait jamais dans les ustensiles de cuisine de ma mère les bassines Gbagbo...J'ai fini par aimer le FPI même si je ne vote pas”*. Ce verbatim montre que l'appartenance politique des parents influence et façonne l'identité politique de l'individu. Lorsque les idées, les valeurs liées à l'identité politique du candidat sont en congruences avec celles des étudiants, alors ces derniers se présentent aux urnes. Dans le cas contraire, ils s'abstiennent de

⁹ FPI : Front Populaire Ivoirien, est un parti politique ivoirien créé par LAURENT GBAGBO en 1988 reconnu officiellement en 1990 (Wikipédia)

voter. Ensuite, le second type idéal est le rapport normatif au vote. Les étudiants de cette catégorie sont ceux dont le rapport au vote est lié à leur rapport aux normes électorales. Ainsi, les étudiants s'abstiennent de voter lorsqu'ils sont en non-conformité avec ces normes. Cela se perçoit à travers les propos suivants : *“je n'ai même pas encore ma carte d'électeur. Donc je n'ai jamais voté”* (Étudiant en master 1). En cas de conformité aux normes, leur rapport au vote change et par conséquent, ils votent. Le troisième idéal type est le rapport politique au vote. Ce type fait appel à un rapport au vote basé sur l'intérêt accordé à la politique. À cet effet, les étudiants ayant un intérêt à la politique votent tandis que ceux ne trouvant aucun intérêt à la politique s'abstiennent de voter *“la politique, ça ne m'intéresse pas. Donc, pourquoi aller voter?”* (Étudiant en licence 3).

2.2.Représentations au cœur de l'abstention au vote chez les étudiants

2.2.1. Représentations antagoniques du vote : devoir/droit versus action insignifiante

L'analyse du discours des étudiants souligne deux représentations dominantes et antagoniques du vote. Premièrement, le vote est perçu pour les étudiants, à la fois comme un devoir civique et un droit du citoyen. Il en va pour preuve, les propos suivants *“bon, le vote, je pense qu'un c'est notre droit”* (Étudiante en master 1) et *“personnellement, le vote est un devoir pour les citoyens”* (Étudiant en master 1). Pour tous les étudiants interrogés, le vote est à la fois un devoir moral à accomplir et un droit légitimant le choix de son représentant. Il y a ici, une sorte de connaissance des normes constitutionnelles du vote chez l'étudiant lorsque celui-ci revêt son statut de citoyen. Toutefois, au-delà de ces savoirs, le devoir et le droit opèrent simultanément dans les processus de vote de sorte à reconfigurer les comportements électoraux de l'étudiant. L'un (le devoir) lui prescrit ses obligations à voter et l'autre (le

droit) revient sur sa liberté à poser cette action. À la fois lié comme les deux faces d'une même feuille, normativement le devoir apparaît comme un service à rendre obligatoirement pour le citoyen/ étudiant et le doit comme un acte personnel légitime de sa liberté d'expression. Objectivement, ce droit articulant la contrainte et la reconnaissance, qui contraint l'électeur à opérer le choix de son dirigeant n'est qu'un aspect de devoir. C'est donc par celui-ci que la réalisation du devoir (obligation) est effective. Si ailleurs le vote obligatoire répond à la question de l'abstention, en Côte d'Ivoire il n'est pas passible de sanctions, de ce fait il est classé comme une activité facultative. La deuxième représentation est celle qui présente le vote comme une action insignifiante. Cette représentation est dominante chez la catégorie d'étudiants n'ayant jamais pris part à une élection en Côte d'Ivoire. Ici, le refus de participer est de démontrer que le vote est un acte qui ne compte pas ou presque pas individuellement, *“bon, je me dis que moi seule ma voix, ça ne compte pas grande chose ”* (exprime un étudiant de master 1). Cette perception du vote les conduit aussi à l'abstention même s'ils ont connaissance des normes de vote. L'on se réfère aux propos suivants pour s'en convaincre *“ je sais que c'est un devoir civique qu'il faut accomplir, mais ça ne me dit rien. Ça ne me dit pas grand-chose au fait ”* (Étudiant en master 2). Cette banalisation du vote révèle la contradiction que comporte le droit à liberté du citoyen dans la cité. En effet, l'étudiant a la liberté de voter et de choisir celui à qui il souhaiterait confier cette liberté et la gestion des biens publics dont il devra bénéficier. Par ce même processus, il a le droit de ne pas faire usage de son droit de vote. En quoi lui est-il profitable de voter ? Surtout quand, il a conscience que les électeurs sont légitimés à choisir des élus non seulement pour eux-mêmes, mais plus pour les non-électeurs. En fin, le vote est perçu par les étudiants non-votants comme une perte de temps. Une telle représentation du vote met à jour la représentation que cette catégorie se fait de la domination légale rationnelle. Qu'ils votent ou pas, la

domination des élus s'impose inévitablement à eux. En plus, pour eux, c'est illusoire de penser que le fait de changer un représentant est la solution pour l'amélioration de leurs situations. C'est justement l'une des raisons de l'efficacité des manifestations de rues, des contestations estudiantines capables d'obtenir gain de cause.

2.2.2. Vers la rationalisation d'une pratique insignifiante

Le fait que le vote soit considéré comme une pratique insignifiante relève de *bonnes* raisons, ce qui permet de lever la contradiction entre les deux représentations susmentionnées. L'une des raisons évoquées est que la participation au vote est vécue comme la validation d'une injustice sociale. Les entretiens montrent l'absence de relation de confiance entre les étudiants et les acteurs du processus électoral ivoirien. En effet, la quasi-totalité des étudiants enquêtés, est animée par le sentiment que le processus électoral est corrompu en faveur de certains candidats. Ainsi, pour ces étudiants, participer au vote revient implicitement à encourager et à perpétuer un système électoral corrompu. Cela s'illustre par les propos d'une étudiante de master 1 *“il y a toujours une sorte de discrimination dans les élections au niveau des candidats. Je pense que les votes ne sont pas objectifs. Qu'est-ce qui prouve que celui qui est déclaré élu l'est réellement même ? Donc, je ne vote pas parce que je ne veux pas participer à une telle discrimination”*. Donner un tel sens au vote au regard de ce verbatim, révèle que l'abstention chez l'étudiant, est une sanction infligée aussi bien aux candidats en lice qu'à l'État ivoirien et à ses dispositifs institutionnels de vote. Cette appréhension du vote tire sa source dans la façon dont sont pensées généralement les élections en Afrique. De plus en plus, les discours font preuve de manque de confiance dans les processus électoraux même si les pays reconfigurent continuellement leurs dispositifs et systèmes de lutte contre la fraude électorale. Une deuxième raison est que, pour l'étudiant, la participation au vote signifie participer aux effets pervers du

vote. En effet, l'abstention au vote des étudiants est liée à leur expérience des élections. De fait, les conflits postélectoraux de 2010 et de 2020 ont marqué négativement les étudiants enquêtés. Ces derniers ont assisté directement ou indirectement aux conséquences de ces conflits. Cela a contribué à construire une expérience négative du vote chez les étudiants. Il en va pour preuve l'affirmation suivante *“on a vu des personnes qui ont, juste par émotion, participé au vote et on a vu comment cela s'est terminé”* (Étudiant en licence 3). Au regard de cette expérience inappréciée par les étudiants, la prise de distance d'avec le vote apparaît comme une solution rationnelle. De fait pour eux, aller voter, c'est contribuer aux conséquences négatives des élections. C'est ainsi qu'on peut comprendre les propos suivants *“à la suite des évènements douloureux qui peuvent surgir à cause d'un vote, pour moi, le mieux c'est que je ne vote pas, je ne voudrais même pas être impliqué dans ces évènements”* (Étudiante en master 1). En un mot, l'abstention au vote traduit la volonté des étudiants de ne guère se sentir, cognitivement, comme participants aux conséquences inattendues d'une élection. Il est clair que les effets supposés négatifs des scènes politiques ont favorisé une dépolitisation chez les étudiants. Les valeurs citoyennes capables de les faire participer sont déconstruites et substituées par les valeurs rattachées à d'autres espaces collectifs de luttes pour les causes des étudiants. Désormais pour eux, les formes conventionnelles de l'État apparaissent moins comme les voies idéales d'expression de leurs opinions, besoins et volontés. Une troisième raison évoquée par les étudiants est celle qui situe leur indifférence au niveau de la disjonction entre les idées et le réel. En effet, alors que les étudiants sont socialisés à l'idée que le vote soit un devoir civique, ceux-ci remarquent qu'il est traversé par des relations sociales qui tendent à rejeter les principes des élections : choisir selon les idées, les valeurs, et les programmes, principes pourtant chers aux étudiants. Selon les étudiants ayant participé à l'étude, les choix sont faits par rapport à la proximité

relationnelle entre le votant et le candidat. Ce constat, joint au sentiment d'un système électoral corrompu, contribue à provoquer une indifférence chez les étudiants les conduisant, ainsi, à l'abstention *“pour moi la politique c'est un lieu de bataille d'idée, de projets, ce n'est pas un lieu d'ethnisation, mais, ce n'est pas ce que moi j'ai constaté en Côte d'Ivoire en fait. Donc je me dis que ça ne vaut pas la peine d'aller voter”* (Étudiant en Licence 3). Les étudiants en tant qu'acteurs intellectuels s'inscrivent pour certains dans le modèle de l'électeur rationnel. Ici, le choix de voter ou pas est déterminé non plus par l'influence des variables sociales ou de la proximité politiques, mais par l'offre politique des candidats. Pour ces étudiants lors des élections, les appartenances sociales ou politiques devraient être désactivées contre une activation de leur capacité à comparer les programmes des candidats.

2.3.Moyens discursifs et conceptuels permettant de donner sens à la domination légale rationnelle des élus

2.3.1. Le rapport au vote, source d'obligation morale légitimant la domination des élus

L'abstention au vote inscrit les étudiants, dans une sorte d'obligation morale qui les contraint à accepter les décisions des élus. C'est ce qu'exprime un enquêté en ces termes *“j'ai un principe, je ne discute pas les décisions auxquelles je n'ai pas pris part. Vu que je n'ai pas voté donc, je n'ai pas le droit de critiquer certaines décisions au fait”* (Étudiant en Master 2). Il en va de même pour les étudiants ayant voté. Le fait d'avoir voté suscite une sorte d'obligation morale qui les contraint à assumer leur choix électoral *“qu'on ait voté ou pas, on est obligé d'accepter leurs décisions. Quand on vote, on n'y peut rien, on assume”* (Étudiante en master 2). Ainsi, les non-votants justifient la domination des élus par leur abstention tandis que ceux ayant voté la justifient par leur participation. Dans les deux cas, la domination des élus est perçue comme normale. Par conséquent, la reconnaissance du statut de dirigeants dont

bénéficient les élus permet aux étudiants de leur accorder un pouvoir légitime de gouvernance.

2.3.2. De l'atténuation anticipée de la violence symbolique à la domination des élus

Pour les étudiants les décisions des élus s'appliquent indépendamment de l'avis des citoyens. Conscients de cette violence symbolique, certains étudiants anticipent à son atténuation en s'abstenant de voter. L'abstention devient ainsi une ressource permettant de supporter la nature des décisions des élus. Cela dit, l'abstention procure des sentiments de satisfaction, d'assurance et de soulagement aux étudiants vis-à-vis des décisions des élus permettant alors de supporter les décisions. Cela se justifie avec les propos d'une étudiante de master 1 *“quand je vois des personnes ayant voté se plaindre des décisions des élus, je me dis qu'ah ! [Cri de soulagement] c'est à cause de tout ça là que je n'ai pas voté aussi...donc, je ressens une satisfaction puisque je n'ai pas participé aussi à l'élection de ce dernier qui est en train de faire des bêtises”*. Choisir de ne pas voter, c'est prévenir les conséquences des émotions fortes et douloureuses liées au vote. De même pour les étudiants ayant voté, le vote reste aussi un moyen d'anticipation de la violence symbolique des élus. Ces étudiants doutent du fait que l'élu tienne ses promesses, mais animés par le sentiment de *“il faut que quelqu'un nous représente”* (Étudiant en master 1), ces étudiants se présentent aux urnes. Et en cas de décisions contestées, ceux-ci sont animés par une sorte d'obligation morale qui les contraint, une fois de plus, à la responsabilité. Dans cette optique, les étudiants finissent par justifier les décisions des élus en assumant leur propre choix électoral *“j'assume parce que je l'ai voté aussi”* (Étudiant en master 2). Si les étudiants non-votants préfèrent accepter la domination d'un élu dont ils n'ont pas participé au vote, il n'en est pas de même pour les votants. Pour ces derniers, il est plus facile d'accepter la domination d'un élu qu'ils ont voté. En effet, *“tu*

as choisi quelqu'un, mais après, qui a eu une autre vision, c'est lui le président, c'est lui qui sait ce qui se passe dans le pays. Donc on subit certes, mais on assume et puis on avance. Ça fait moins mal que quand tu ne vas même pas voter” (Étudiante en master 2). Le fait d'aller voter exprime alors le souhait des étudiants de subir la domination d'un élu qu'ils ont contribué à élire plutôt que de subir celle d'un autre. Et ce, même quand ils ont la certitude que les visions dont ils partagent les idéaux peuvent être modifiées et s'opposer aux leurs. Ainsi, même ayant voté, ils vivent structurellement la même domination que les non-votants.

3. Regards sociologiques discutés des représentations et le sens donné par les étudiants à la domination des élus

Partie de l'idée que l'abstention est une forme de justification de la domination des élus, cette étude met en relief trois types idéaux de rapport des étudiants au vote : idéologique, normatif, et politique, et souligne deux représentations opposées du vote. De fait, le vote est unanimement reconnu comme un devoir moral et comme un droit pour le citoyen (J. Lagroye, 2006, cité par H. Souissi, p. 11). Cela pourrait s'expliquer par la socialisation primaire des étudiants qui les enseigne depuis l'école primaire que ces caractères du vote. Cependant, le vote est vu comme une pratique insignifiante chez les étudiants non-votants. Cette représentation apparaît toutefois liée à de “bonnes raisons” (R. Boudon et F. Bourricaud, 1982, cité par J-P. Delas et B. Milly, 2015, p. 400) au regard des représentations latentes issues des expériences électorales des étudiants. Pour les étudiants n'ayant jamais voté, participer au vote (aller voter), c'est contribuer aussi bien à des injustices sociales qui peuvent encadrer les élections qu'aux possibles effets pervers des élections. Ce résultat diffère de celui de Lagroye chez qui l'abstention est représentée comme une faute à la démocratie (J. Lagroye, 2006, *ibid.*). Toutefois, ce résultat trouve sa pertinence

dans la relation qu'il établit entre l'expérience des étudiants et leur représentation du vote. Par ailleurs, le fait qu'ils envisagent le vote comme une pratique insignifiante s'explique par le fait qu'ils considèrent, individuellement, leur action de voter comme minime. Cela rejoint l'affirmation de H. Souissi (2011, p. 10) selon laquelle "le vote d'un seul individu est insignifiant, puisqu'il est pratiquement impossible qu'une élection se joue à un vote près". En dépit des représentations différées du vote, les étudiants-peu importe leur rapport au vote-mobilisent les mêmes moyens discursifs et conceptuels pour donner sens à la domination des élus. En effet, pour les étudiants leur rapport au vote les inscrit dans une sorte d'obligation morale. Cette dernière exige d'eux un certain niveau de responsabilité qui les conduit à accepter la domination des élus. Cette forme de responsabilisation rejoint celle de C.G. Lafaye (2014, p. 50) pour qui elle conduit les individus à se sentir responsables de leurs actes et de tout ce qui leur arrive. C'est aussi ce qu'exprime H. Souissi (2011, p. 11-12) lorsqu'il affirme "la décision individuelle de voter ou non dépasse l'individu, puisqu'il sera confronté aux conséquences sociales de son choix". Et c'est justement au vu de ces conséquences que le rapport au vote, des étudiants relève d'une action anticipée. De fait, leur rapport au vote les prédispose à supporter la domination des élus. Leur rapport au vote les prépare à atténuer la violence symbolique des élus, ce que Souissi appelle "conséquences sociales".

Conclusion

Quoique, le vote offre aux étudiants un espace d'expression citoyenne, ceux-ci se font remarquer par leur absence sur les scènes électorales. Envisageant cette abstention comme une forme de justification de la domination des élus, l'étude élabore trois types de rapport au vote : idéologique, normatif et politique. De plus, elle montre que les étudiants ont des représentations antagoniques du vote : d'abord considéré

comme un devoir/droit et le vote, sous l'effet des expériences électorales des étudiants, est ensuite vu comme une pratique insignifiante. Et ce, en ce sens que pour les étudiants voter, c'est contribuer aussi bien à des injustices sociales qu'aux effets pervers des élections. L'étude montre, enfin, que les étudiants–peu importe leur rapport au vote–mobilisent les mêmes moyens discursifs et conceptuels pour donner sens à la domination des élus. Leur rapport au vote, pour eux, les inscrits dans une obligation morale et se présente comme une anticipation des violences symboliques des élus, ce qui leur permet de donner sens à la domination des élus.

Bibliographie

Agodio C.J.B. (2022). Jeunesse et participation citoyenne en Côte d'Ivoire, *revue Statéco*, n. 116, p.95–106. https://www.afristat.org/wp-content/uploads/2022/05/8_Stateco-116_GPS.pdf

Delas J.-P., Milly B. (2015). *Histoire des pensées sociologiques*. Sciences sociales et humaines. Paris : Armand Colin. (Collection U). 4^e Édition. 400 p.

Gaxie D. (1987). Le sens caché. *Réseaux*, vol. 5, n. 22, p. 29-51. Le cens caché - Persée (persee.fr)

Groleau A., Nanhou V. (2022). Une analyse longitudinale des facteurs associés à la participation électorale des jeunes nés au Québec. Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ) – De la naissance à l'âge adulte. *Institut de la statistique du Québec*. vol. 9, p.14. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/analyse-longitudinale-facteurs-participation-electorale-jeunes-nes-au-quebec.pdf>

Guay J.-H., Desbiens A., Dostie-Goulet E. (2014). Le vote des jeunes : les motifs de la participation électorale. *Perspective monde*. Note de recherche. p.15. <https://gcp111-ka.espaceweb.usherbrooke.ca/media/jeunesparticipationv2.pdf>

Lafaye C. G. (2014). La domination sociale dans le contexte contemporain. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, p.127-145. <https://doi.org/10.4000/ras.1203>

Paille P., Mucchielli A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Sciences sociales et humaines. Paris : Armand Colin. (Collection U). 387-388 p.

Souissi H. (2013). Les causes de l'abstentionnisme électoral. Université d'Ottawa. 7-12 p.
https://www.academia.edu/5740726/Les_causes_de_labstentionnisme_%C3%A9lectoral

Union Africaine. 2006. Charte africaine de la jeunesse. 3 p.
https://bice.org/app/uploads/2014/06/union_africaine_charte_africaine_de_la_junesse.pdf

Webographie

Commission Électorale Indépendante (CEI). 2020. *Communiqué Révision Liste Électorale (RLE) 2020*. République de Côte d'Ivoire. [Consulté le 14/06/2023].
<https://cei.ci/communiquerevision-liste-electorale-rle-2020/>

Muxel A. (2008). *Abstention : défaillance citoyenne ou expression démocratique ?* Les Cahiers du Conseil constitutionnel, 23, p.1 – 6. [Consulté le 07/06/2023].
<https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/abstention-defaillance-citoyenne-ou-expression-democratique>